



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 MAI 2019

Date de convocation :

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/47 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA TELEGESTION DU RESERVOIR ET DES FORAGES DE LA COMMUNE D'ILLE SUR TET.

Engagée dans les démarches d'économie d'eau, et soucieuse du bon fonctionnement et de l'optimisation des prélèvements de la ressource, la commune d'Ille sur Tet souhaite mettre en place la télégestion sur 3 sites (le réservoir principal, le forage du Boulès et du Rosaret) avec un report centralisé sur la station d'épuration. En effet, il convient de mettre en œuvre les équipements nécessaires destinés à assurer une gestion optimale des ressources et du réseau par l'information immédiate, par télétransmission, des volumes produits et distribués et de tout incident susceptible d'affecter les installations, comme le fonctionnement intempestif des trop-pleins engendrant des prélèvements inutiles sur la ressource.

La mise en place de la télégestion s'avère dans un premier temps utile, elle nous permettra de voir l'efficacité des travaux entrepris, et deviendra certainement incontournable et indispensable pour suivre en temps réel les quantités prélevées et distribuées, elle détectera les dysfonctionnements. Cette télégestion est le lien fédérateur permettant à l'exploitant du réseau d'eau de le contrôler en permanence et de le gérer à distance. Le coût de cette installation est de 21 602,78 € HT. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peuvent financer cet investissement.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de télégestion du réservoir et des deux forages, pour un montant de 21 602,78 € HT.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	50 %	10 801,39 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	20 %	4 320,56 €
Autofinancement	30 %	6 480,83 €

-

- **DEMANDE** à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales l'autorisation d'anticiper l'opération
- **PRECISE** que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER